



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la Demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande de proposition restent les mêmes.

N° de la modification : 1	Date de la modification : 14 juin 2017
Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] : ECBR-RFP-16-0480/A	
Titre : Formation sur des logiciels Microsoft	
Date de clôture de la demande de proposition : Le 5 juillet 2017 à 14h00 (heure de Gatineau)	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante: Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
À l'attention de Barbara Robertson	N° de tél. 819-939-1493

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de proposition concernant le Formation sur des logiciels Microsoft qui porte le numéro ECBR-RFP-16-0480/A datée du 9 juin 2017 (la « DP »). La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

La question suivante a été posée suite à la DP et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question No. 1

Question: Nous sommes convaincus que l'exigence M4 est exagérément restrictive et que seulement quelques entreprises seront en mesure de soumissionner. Les entreprises ayant le plus d'expérience dans l'offre de formation sur les logiciels Microsoft n'ont pas d'installation de formation à moins de quatre kilomètres de l'administration centrale d'Élections Canada. Pratiquement aucune entreprise dans ce secteur d'activité n'en a, et donc, nous estimons que cette exigence impose des restrictions extrêmes à la concurrence. La Couronne pourrait-elle envisager d'éliminer cette exigence ou de porter le rayon à douze kilomètres?

Réponse: Nous avons établi un besoin pour que la formation s'effectue dans les 4 km de l'administration centrale d'Élections Canada afin d'assurer un accès facile à nos employés, limiter les frais de déplacement et de stationnement, car beaucoup de nos employés ont acheté un stationnement mensuel au 30 rue Victoria et pour faciliter les déplacements rapides entre l'installation de formation et l'administration centrale d'Élections Canada si les employés sont tenus de retourner au bureau de façon inattendue ou d'être présents au bureau avant ou après leur formation.